Philippe Madec

L'intervention du huit mars deux mille six

au Conseil Économique et Social[1]

Contribution à une approche plus culturelle de l'énergie et du développement durable

sommaire

À propos de la fraise et du pétrole

La conception et l'utilisation des véhicules à moteur ont profondément changé depuis la crise pétrolière de 1974, vers moins de consommation de carburants, moins de pollution, une autre manière de conduire. Il en va de même pour l'alimentation ; nous ne mangeons pas vraiment comme nos parents, plutôt comme nos grands-parents, le Bio est présent dans les supermarchés et une certaine agriculture « raisonnée » se développe. Il y a un capital d'adhésion dans les sociétés, qui montre combien ses membres sont capables d'évoluer s'ils comprennent les enjeux et s'ils en ressentent les implications directes dans leur vie quotidienne. Mais ce changement a pris plus d'une génération. À présent il nous faut aller bien plus vite. Attendre 25 ans serait une catastrophe.

Petit à petit, nous avons appris la relation directe qu'il y a entre les véhicules et les fraises, entre l'énergie et un fruit qui nous paraissait tant de nature. En fonction de son origine, une fraise représente plus ou moins de litres de pétrole pour le transport et le chauffage de la serre. Hier, sur les ondes belges, on rendait publique une étude expliquant que la baisse du chiffre d'affaires des commerces de bouche cet hiver était directement liée à la rudesse de l'hiver et à la hausse des carburants. Le concept du « reste-à-vivre » si utilisé dans le monde du logement social pour calculer le prix du loyer qui peut être payé par une famille à faibles revenus après les frais jugés primordiaux (alimentation, électricité, chauffage, voiture), change d'équilibre : les frais d'énergie prennent le dessus.

Alors que dire de ce que nous préparons, que dire des logements et des bâtiments publics réalisés maintenant ? S'ils sont construits aujourd'hui comme hier, ils sont obsolètes avant d'avoir été livrés. Quel service rendent-ils ? Les projets mettent grosso modo quatre à cinq ans pour devenir habitables. Dans cinq ans, nous serons en 2010. Si l'on en croit les experts financiers de la Caisse des Dépôts et Consignation, le baril de pétrole coûtera alors entre cent et trois cent cinquante dollars. Si l'on ajoute les besoins en régulation de température intérieure aux bâtiments, amplifiés par les variations plus fortes du climat, quelle addition prépare-t-on pour ceux qui achètent aujourd'hui, pour ceux qui simplement habiteront demain ? Pourront-ils rembourser leur crédit ? Pourront-ils payer leur loyer ?

Le lien entre l'énergie et la fraise n'en finira pas de devenir critique. Le coût de l'énergie utilisée pour le chauffage privé a une incidence directe sur l'industrie agroalimentaire. Ce lien doit nous permettre de ne pas que le développement durable pose l'indéfectible union de tous les paramètres environnementaux, sociaux, économiques et — ajoutons-les, depuis que la France a revendiqué à Johannesburg la culture comme quatrième pilier du développement durable — les paramètres culturels. Alors, puisque nous devons parler aujourd'hui d'économies d'énergie, essayons de ne pas en faire un sujet en soi. Et gardons à l'esprit que, si l'ambition de faire mieux que Kyoto peut nous habiter, le problème de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère n'atteindra son paroxysme qu'après les nouvelles crises de l'énergie qui s'approchent à grands pas[2].

Pour répondre à votre invitation, je suivrais les trois thèmes sur lesquels le Premier Ministre vous a sollicité :

- Les outils économiques les plus adaptés pour développer les économies d'énergies dans les différentes formes d'habitat ;
- Les politiques d'information, de sensibilisation et d'éducation nécessaires ;

Les modalités d'implication des différents acteurs, et notamment, des collectivités locales.

Il n'est plus l'heure des discours généralistes, surtout dans des assemblées comme la vôtre. Je m'attacherai à des propositions pratiques, techniques, réalistes, visant à une « amélioration du monde », pas au « meilleur des mondes ».

1° - Les outils économiques les plus adaptés pour développer les économies d'énergies dans les différentes formes d'habitat

Un certain nombre d'avantages sont d'ores et déjà accordés : crédits d'impôt ou subventions pour les investissements privés en matière d'énergie renouvelable[3]. Je ne reviendrai pas sur leur intérêt ou leurs modalités d'application. Je préfère évoquer d'autres pistes, juste confiées au papier au fur et à mesure de leur venue, sans hiérarchie ni volonté de chronologie, un certain nombre d'outils et de procédures qui, s'ils ne sont pas tous économiques, ont tous des conséquences économiques :

Changer les règles de la copropriété [4]

Le grand chantier à venir est la transformation de la ville existante en ville durable. La copropriété dans sa forme actuelle est un frein. Pour l'amélioration d'un patrimoine, il est demandé qu'il y ait l'unanimité des copropriétaires, ce qui génère des blocages. Il serait bon que pour des objectifs de réhabilitation durable, seule la majorité soit requise. Notons que pour la pose d'un digicode, il suffit qu'une seule personne en fasse la demande. Où se trouve aujourd'hui l'urgence en matière de sécurité civile ?

Augmenter le pourcentage d'abattement dans le calcul de la shon

Dans le calcul de la surface hors œuvre nette (SHON) lors d'une demande de permis de construire, il y a un abattement de 5% appliqué aux projets de logement, afin de prendre en compte l'impact de l'isolation sur la surface admissible. Cette mesure ancienne héritée de la première crise pétrolière, a été modifiée dans le cadre de la *Loi de Programme fixant les orientations de la politique énergétique*[5] ; son article L. 128-1 affiche que : « Le dépassement du coefficient d'occupation des sols est autorisé, dans la limite de 20 % et dans le respect des autres règles du plan local d'urbanisme, pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable ». Il serait nécessaire de passer cette limite à 30% afin d'accroître les possibilités de densité utiles pour lutter contre l'étalement urbain[6].

Remplacer le volet paysager du permis de construire par un volet environnemental

Le volet paysager du permis de construire est l'héritage du postmodernisme architectural, de son intérêt pour les lieux, de l'approche française du patrimoine et de l'importance légitime prise par le paysage dans la seconde moitié du vingtième siècle. Son objet est esthétique et culturel, concerne l'insertion d'une architecture dans son site proche et élargi ; c'est aussi celui de la Cible n°01 de la démarche « Haute Qualité Environnementale ». Remplacer le volet paysager par un volet environnemental s'inscrirait dans le mouvement de l'histoire, le paysage étant une des dimensions de l'environnement, différemment mais au même titre que le bâti. Certaines villes, dont Paris, exigent déjà de leurs opérateurs sociaux, la production d'un mémoire environnemental pour la délivrance du permis de construire. Il faut réformer le « volet paysager », document devenu purement administratif, comptable même, et lui donner un contenu technique, assujetti à une obligation de prise en compte de critères de développement durable, avec contrôle des objectifs.

Remettre un guide de l'utilisateur pour chaque bâtiment dans le cadre des DOE

Si la conception des bâtiments est importante en ce qui concerne les économies d'énergies, les résultats positifs ne peuvent être obtenus que si l'usage de ces bâtiments est cohérant, conforme au bâtiment, tirant profit de ses dispositions passives et actives. On assiste souvent à un dérapage

défavorable entre les attendus de la conception et les résultats de l'usage, accru par la rotation des usagers, par le fait que ceux qui ont participé à la conception ne restent pas attachés au bâtiment, ou que ceux qui ont participé à la conception du bâtiment n'en seront jamais les occupants. Il serait indispensable que, comme pour une voiture ou pour n'importe quel matériel électroménager, un manuel d'utilisation du bâtiment soit obligatoirement fourni à la livraison de l'immeuble, puis à chaque utilisateur.

Modifier les standards de confort

Les standards de confort ont peu évolué ; pourtant ils sont issus des Trente Glorieuses. Une modification significative fut celle du niveau de température fixé à 19° pendant les saisons de chauffe. Il reste de nombreux standards à faire évoluer :

- niveau d'éclairement sur les plans de travail (privilégier l'éclairage naturel) ;
- niveau d'éclairage des villes la nuit (interdire les sources lumineuses dont une partie de l'éclairement part vers le ciel) ;
- niveau de chaleur en été dans les bureaux (à compenser par un renouvellement d'air suffisant 8l/s/personne) ;
- réduire le volume d'air à renouveler (à moduler en fonction de la présence) ;
- baisser le seuil de mise en application de la circulation alternée dans les villes (se souvenir de l'expérience si positive de septembre 1997 à Paris).
- etc.

Pour cela, il serait aussi important d'interroger la notion même de confort à l'aune de la nouvelle configuration de notre monde : déséquilibre entre pénurie des matières premières et surproduction, déséquilibre nord et sud, déséquilibre entre villes et campagnes, etc.

Conditionner les financements d'État

En règle générale, et pour que les actions de l'État soient conformes avec la loi relative à la Charte de l'Environnement, il serait efficace que l'ensemble des financements qu'il accorde soit conditionné à une approche « soutenable » :

- le financement de la politique de la ville (voir plus bas) ;
- le financement du logement social, ce qui signifierait qu'il y aurait soit un projet — et non pas à une ligne budgétaire ! —, soit la mise en place d'une charte de développement durable par chaque opérateur constructeur. Notons que les bailleurs sociaux sont sensibles à l'efficacité énergétique car des charges basses fidélisent les locataires et facilitent le paiement régulier des loyers (L'OPAC de l'Isère est leader dans la restructuration de son parc avec des mesures favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.) ;
- les labels, par exemple le label des Villes et Territoires d'Art et d'Histoire du Ministère de la Culture et de la Communication ;

En règle générale, tous les fonds publics dévolus à la construction, à l'aménagement du territoire et à la valorisation des patrimoines devraient être assujettis à une obligation d'inscription dans une démarche de développement durable, avec des objectifs quantifiés et contrôlés. Le solde de la subvention ne serait versé qu'après publication des résultats.

Développer l'observance

Le sommet de Montréal s'est terminé en insistant sur la nécessité d'observer les actions concrètes menées dans les pays afin de constater la réalité des mesures prises effectivement. On le voit déjà chez nous à une autre échelle, dans le cadre des missions HQE, quand il est demandé d'accompagner la mise en service d'un bâtiment de haute qualité environnementale et de vérifier sur une période de 2 à 3 années les résultats acquis. Il me semble que l'observance est nécessaire.

Il ne s'agit pas de la mise en place d'une mesure « policière », comme en Italie là où le tri est obligatoire, où des amendes sont appliquées quand il est mal fait et où certains agents fouillent les poubelles pour essayer de trouver le nom des contrevenants. Serge Latouche pose la question : « Ecofascisme ou écodémocratie »[7]. Non il s'agirait d'une double mesure, voire triple, qui permettrait de vérifier effectivement si les engagements pris sont respectés, de constater les améliorations et de récolter les expériences pour en organiser le partage. Car ce qui manque aujourd'hui, c'est le partage des expériences dans une situation historique où l'action et la pensée sont menées de front, dans l'urgence.

Etablir un bilan DD des politiques de l'État

Dans un souci d'efficacité, il serait judicieux d'établir un bilan des politiques de l'État du point de vue du développement durable et notamment :

- de la politique de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (cf. point suivant) ;
- du programme du logement à 100.000 euros. La « maison à 100.000 euros » fait en effet l'impasse sur les enjeux liés à l'étalement urbain et au mitage du paysage... Il faut absolument travailler sur de nouveaux modèles : habitat mitoyen et en bande, villas urbaines etc.

Valoriser la réhabilitation plutôt que la démolition

Pour des raisons économiques, sociales (déracinement) et culturelles (destruction du patrimoine), il faudrait financer plus largement la réhabilitation que la démolition-reconstruction. D'un point de vue « soutenable », on sait qu'il vaut mieux consolider que détruire, réhabiliter que démolir quand entrent en ligne de compte :

- l'énergie engagée dans la démolition ;
- l'énergie engagée dans l'évacuation des déchets ;
- l'énergie et les ressources nécessaires pour les matériaux de la construction neuve ;
- la quantité de déchets à traiter et le coût du tri sélectif (le volume des déchets issus du secteur du bâtiment est supérieur au volume des déchets ménagers);
- la perte d'un certain nombre de logements (on ne construit pas en avance les logements correspondant à ceux qui seront détruits) ;
- etc.

Le label suisse Minergie s'applique depuis son origine au parc existant, et les congrès allemands sur l'efficacité énergétique se concentrent actuellement sur les restructurations/réhabilitations.

Renforcer le programme « Villas Urbaines Durables »

Le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture[8]) organise un programme de recherche et d'expérimentation « Villas Urbaines Durables » visant à promouvoir des démarches innovantes de politiques de l'habitat et de renouvellement urbain. Il poursuit trois grands objectifs : la maîtrise de l'étalement urbain, la mixité sociale et urbaine dans l'habitat, la qualité environnementale et l'efficacité énergétique des constructions. Dans le second appel à expérimentation qui démarre en ce moment, il s'agit de promouvoir un habitat intermédiaire en milieu urbain dont les qualités d'usage, proches de celles du logement individuel, se déclinent en regard de la densité, de la mixité et de la qualité environnementale. Il serait utile d'accroître le financement de ce programme pour en augmenter l'attrait.

Élargir les missions des architectes-conseil de l'État

Élargir la mission des architectes conseils de l'État à l'observance de l'emploi des financements publics du point de vue de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie dans le cadre de construction, de logement social, des équipements publics et de la politique de la ville.

Renforcer les moyens des CAUE

Aider les CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme Environnement) à renforcer le « E » de leur nom, leur part d'environnement qui est le parent pauvre de leurs missions. Les subventionner pour engager des éco-conseillers. Former à l'environnement et à la maîtrise de l'énergie les architectes-conseils des CAUE.

Renforcer le PADD

Depuis la Loi Urbanisme et Habitat juillet 2003, les orientations générales du PADD ne sont plus opposables, même si le PLU doit être conforme aux orientations générales du PADD[9]. Les orientations d'aménagement facultatives, c'est-à-dire la part de projet urbain, sont opposables et à la liberté des élus. Il serait indispensable que le PADD redevienne opposable et qu'il doive contenir un volet énergétique. De la même manière et pour les territoires qui en possèdent, il serait indispensable que les SCOT[10] contiennent des analyses et des engagements quant à l'énergie.

Compenser le coût de construction

La maîtrise des coûts de construction entraîne généralement une baisse des prestations du bâtiment, alors que la qualité environnementale génère un surcoût technique pertinent. Parce que le coût de construction en France est déjà très bas, et parce qu'il est nécessaire de faciliter la réalisation de construction environnementale, il serait utile de mettre en place des procédures financières, des modulations ou un allègement des charges foncières, des taxes locales, etc. Il serait positif de faciliter les modalités de prêt dans le cas de projets durables, d'inventer le Prêt Vert, ou le Prêt à taux vert, ou d'alléger les primes d'assurance, etc…

2° - Les politiques d'information, de sensibilisation et d'éducation nécessaires

Changer de cibles : passer aux décideurs

La sensibilisation à l'environnement et au développement durable est efficace auprès des jeunes générations. Dans leurs revues et leurs magasines, dans leurs écoles et leurs collègues, le thème est abordé, débattu, rendu familier par des obligations pédagogiques et des enseignants engagés. Ils n'ont pas besoin d'apprendre qu'il faut « sauver la planète » ; ils ont reçu ce slogan en héritage. La jeune génération est « naturellement écologiste »[11]. Le temps presse et nous ne pouvons pas attendre qu'elle passe aux commandes. Il convient de s'adresser à ceux qui sont aux commandes et qui doivent, compte tenu de leurs générations, soyons clairs : de leur âge, faire l'effort de comprendre ce que leurs enfants ont déjà accepté. Ils n'ont pas été formés en ce sens, il faut les aider.

Rendre obligatoire l'enseignement du durable

La formation aux pratiques d'un développement durable et équitable doit devenir une évidence dans les écoles d'architecture et d'urbanisme, dans les écoles d'ingénieurs, dans les écoles formant les décideurs de tout poil, dans toutes les écoles et dans tous les instituts de formation professionnelle et continue abordant, d'une manière ou d'une autre, la conception ou la gestion des établissements humains.

Compléter la technique par l'éthique

L'intérêt et l'engouement actuels pour l'environnement sont les seules conséquences positives du retard tout particulier que nous avions dans ce domaine. Alors que la dimension sociale de notre vie collective — je parle de la France — était nourrie voire centrale, la dimension environnementale était ignorée, malgré les appels des écologistes. Les philosophes Catherine Larrère, Luc Ferry ou Bruno Latour aident à comprendre que cela provient de notre culture. Si l'on suit Catherine Larrère dans son ouvrage « *Les Philosophies de l'environnement* », cette situation s'inscrit dans notre culture car « *dans les pays de langue anglaise,* » dit-elle — il me semble que l'on peut dire dans les pays de culture protestante ou nordique —, *« la crise environnementale a été entendue comme une incitation à redéfinir les rapports de l'homme et de la nature, à ne plus voir dans celle-ci un simple réservoir de ressources, à remettre en question l'anthropocentrisme moral, à développer, donc, une nouvelle éthique. En France, on a plutôt considéré que le problème était d'abord scientifique et technique et que les questions d'environnement relevaient de l'expertise : la rencontre entre science et politique, ainsi organisée, rendait inutile la recherche d'une éthique jugée dangereuse et douteuse* ». L'épisode 2004 de la régulation de la pêche en Europe l'atteste. Alors que les pays du Nord disaient : « Faisons un moratoire ! », c'est la position française qui a prévalu : « Dépêchons des experts, nous prendrons une décision ensuite ! » Dépêchons-nous d'attendre donc ! On peut aussi ajouter que ce retrait dans le scientifique n'aide pas à un partage des idéaux du durable avec la société française. Engager l'éthique dans les politiques de sensibilisation et de communication rendra plus accessible et plus direct le « discours » sur le durable.

Se conformer aux lois

En ce sens, faire une campagne de promotion importante sur le droit et les devoirs nés de la Loi relative à la Charte sur l'environnement.

Engager le culturel et le social

Peter Sloterdijk en 1998 fait l'hypothèse que la politique sera « une section de la technique du climat »[12] quand Bruno Latour s'essaye à la politique-fiction[13]. Et si le projet culturel et politique auquel nous avons à œuvrer était celui de l'entrée dans une ère de la technique où les tenants du politique et du culturel seront tenus à une adhésion active, mais sur le qui-vive… à l'instar de l'Indien Rajendra Pachauri, président du Groupe Intergouvernemental de l'Évolution du climat (GIEC) qui, après avoir dénoncé le poids des spécialistes de la science atmosphérique, exposait que la compréhension sociale et culturelle des politiques énergétiques serait la condition *sine qua non* des actions concrètes dans les divers pays[14]. Il convient que l'effort soit tourné vers une approche moins technique du durable, une approche plus nourri du culturel et du social pour réussir le partage nécessaire, pour conforter le capital d'adhésion.

Passer au festif

Le développement durable et les économies d'énergie sont synonymes d'un avenir assombri par l'agir humain. Cette vérité cache la force, la volonté positive d'engagement dans le durable, sa dimension joyeuse, pas d'un « avenir radieux », juste un « mieux-être », mais déjà un « mieux-être ». Il serait utile de valoriser la relation à la nature, à la Terre. La rendre à nouveau festive. Il ne s'agit pas de revenir au calendrier révolutionnaire, mais bien de fêter la terre, la terre humaine. Et pour tout cela, organiser des événements, des commémorations qui ne seraient pas seulement des souvenirs de guerre, mais des événements de partage de l'envie de vivre : des nuits sans éclairage public ; des journées de nettoyage ; des journées d'entretien des rivières ; des journées de consommation minimale d'énergie ; des fêtes des saisons ; des fêtes du vent ; des fêtes du soleil ; des fêtes de la pluie ; etc.

Redonner du sens

Il serait aussi favorable de retourner l'image de certaines valeurs : faire des économies, par exemple, ou user, ou etc. Il serait utile de redonner du sens à tout ce travail : montrer en quoi il s'engage dans le monde commun, en quoi il emporte une pensée, et de l'en-propre et de l'en-commun, en quoi il dit une terre partagée.

Promouvoir les réalisations

Ne pas imposer mais promouvoir. Faire confiance à la force de l'exemplarité et l'aider. Faire des campagnes de valorisation des réalisations françaises, architecturales et urbaines, en matière de développement durable, en France mais aussi à l'étranger pour partager les savoirs. Organiser un forum européen de l'architecture et de la ville durables et équitables. Créer un Grand Prix de l'Environnement. Développer l'« Esquisse verte » dans toutes les régions[15].

3° - Les modalités d'implication des différents acteurs, et notamment, des collectivités locales

Appliquer un discours spécifique

Il est indispensable d'adapter la promotion du durable à ceux à qui ont l'adresse. Ainsi le discours de la surabondance et du confort est loin d'avoir toujours du sens. Ainsi on ne peut pas parler de la même manière d'écologie dans le monde rural et en ville. Le monde agricole considère à raison que le discours écologique est d'essence urbaine, et il a été blessé par les attaques des écologistes qui en font les responsables de la mal-bouffe et de la pollution de la nappe phréatique, de la vache folle, etc. L'exemple du Conseil Régional de Bretagne est utile. Il y a plus de vingt ans, il a mis en place une politique de subvention des communes, intitulé le FAUR, Fonds d'Aménagement Urbain et Rural. Elle est devenue cette année l'Eco FAUR. Pour obtenir les subventions, il est exigé de concevoir des projets répondant à certains critères de développement durable retenus par le Conseil Régional. Pour son application et sa compréhension, des élus et des agents du Conseil Régional vont de Communautés de Communes en Communautés d'agglomération.

Encourager le « bottom-up » et compenser « le top-down »[16]

La France très centralisée a une préférence pour les politiques venues d'en haut et imposées sur tout le territoire. Les initiatives locales sont peu valorisées nationalement. Pourtant, il y a de nombreuses volontés et des actions dignes d'intérêt qu'il faudrait soutenir et encourager : le réseau des écomaires (www.ecomaires.com), la formation d'agents locaux et la création de postes d'éco-conseillers dans les administrations locales, les bilans établis pour les communes par les agences locales de l'énergie (ALE ou Clé), etc. Il en va de même pour des réseaux internationaux d'engagements locaux, tel l'affichage volontaire du type display http://www.display-campaign.org.

Soutenir les démarches volontaires

Plus généralement, il faudrait promouvoir toutes les démarches volontaires. On peut d'ailleurs se réjouir, même s'il arrive très tard, du label volontaire, équivalent au label suisse Minergie, qui devrait voir le jour en France d'ici à 2007 et qui fixerait les consommations d'énergie pour un bâtiment neuf à 50 KWh/m2/an, ce qui est environ la moitié des exigences fixées par la réglementation thermique nationale.

Et pour finir, un rêve !

Et pour finir, un rêve ! Pourquoi ne pas créer un service civil européen dont l'objet serait l'environnement et l'humanitaire ?

Notes

---

[1] - Ce texte a servi de fond à une intervention au Conseil Economique et Social. Il s'agissait de nourrir la réponse que sa Commission « Cadre de vie » prépare à la saisine gouvernementale sur l'application du Plan Climat. Il a été nourri des apports amicaux et engagés de Guy Archambaud, Suzanne Déoux, Albert Dubler, Daniel Faure, Dominique Gauzin-Mueller et Serge Sidoroff, auxquels est joint pour l'occasion Alain Bornarel.

[2] - COCHET Yves, *Pétrole apocalypse*, éditions Fayard, Paris, 2005.

[3] - Se reporter à l'information presse de l'Adème du 25 janvier 2006.

[4] - L'importance de ce changement a été particulièrement mise en lumière lors de conversations avec Maurice Laurent, architecte voyer général honoraire de la Ville de Paris.

[5] - JO n°163 du 14 juillet 2995.

[6] - Le label suisse Minergie peut en cela servir d'exemple.

[7] - LATOUCHE Serge, « Vers la décroissance. Ecofascime ou écodémocratie » in *Le Monde Diplomatique*, n°620, novembre 2005.

[8] - Programme interministériel de recherche, hébergé au Ministère de l'Équipement du Logement et des Transports ; secrétaire permanent : Michèle Tilmont, responsables du programme VAD : Franck Faucheux et Christophe Perrocheau.

[9] - Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) est une étape préalable et indispensable à la révision des POS en PLU, à la révision des Plans d'Occupations des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

[10] - Le Schéma de Cohérence Territorial s'applique aux territoires intercommunaux. Il précède et nourrit la mise en place des PLU.

[11] - *La Croix*, jeudi 22 déc. 2005

[12] - SLOTERDIJK Peter, *Ni le soleil ni la mort. Jeu de piste sous forme de dialogue avec Hans-Jürgen Heinrichs*, éditions Pauvert, Paris, 2003, page 288.

[13] - LATOUR Bruno, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, éditions de la Découverte, Paris, 1999.

[14] - PACHAURI Rajendra, in « *Les experts étudient l'effet socio-économique de l'évolution du climat* », Le Monde, vendredi 21 février 2003.

[15] - L'ESQUISSE VERTE» a été fondée par L'ARENE, dans le cadre de sa mission d'aide à la mise en oeuvre des pratiques du développement durable, pour contribuer à l'intégration de la qualité environnementale dans la formation des professionnels des secteurs de la construction et de l'aménagement, principalement les architectes, en Ile-de-France. Le concours 2004-2005 lancé par l'ARENE et l'ADEME Délégation Régionale d'Ile-de-France s'adressait aux étudiants en architecture des écoles d'Ile-de-France. Se reporter à : http://www.areneidf.com/HQE-urbanisme/concoursesq.html

[16] - Je reprends là un argument cher à Dominique Gauzin-Mueller.